

Services de justice réparatrice pour les victimes

- Échanger avec les corps de police, les poursuivants et la Direction des services aux victimes pour assurer le soutien et la sécurité des victimes.
- La Direction des services aux victimes du Manitoba appuie les victimes en leur offrant des ressources et des programmes visant à réparer le préjudice subi. On donne à la victime l'option de participer au processus de règlement.

Pour nous joindre :

Centre de justice réparatrice

686, avenue Portage, bureau 201
Winnipeg (Manitoba) R3G 0M6

Courriel : restorativeJustice@gov.mb.ca

Téléphone : 204.945.8581

<https://gov.mb.ca/justice/commsafe/restorjus.html> (en anglais seulement)

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



JUSTICE Réparatrice

Striving to enhance community
safety and promote healing

L'option de la justice réparatrice

Au Manitoba, la justice réparatrice peut être utilisée par la police ou le poursuivant à n'importe quelle étape d'une affaire. On l'emploie fréquemment pour traiter le comportement délinquant sans recourir au système de justice criminelle officiel. Dans les affaires appropriées, elle mène plus rapidement à des résultats plus productifs pour les délinquants et à des parcours de guérison pour les victimes et la communauté.



À l'échelle de la province, plus de 100 programmes de justice réparatrice, comités de justice communautaire et professionnels de la justice réparatrice offrent des options de déjudiciarisation.

La justice réparatrice au Manitoba

Les programmes de justice réparatrice visent à accroître la sécurité communautaire et à favoriser la guérison en offrant aux victimes, aux délinquants et à la communauté des options de justice réparatrice comme mesures immédiates de remplacement du système de justice conventionnel.

Le Centre de justice réparatrice

Le Centre de justice réparatrice a ses locaux dans les territoires visés par le Traité no 1, soit les terres originales des peuples Anishinaabe, Cri, Oji-Cri, Dakota et Déné, et dans la patrie métisse. Nous honorons les traités conclus dans ces territoires et leurs occupants qui en ont assuré la pérennité d'une génération à l'autre.

Processus de justice réparatrice pour les clients admissibles :

- Obligation de reconnaître les méfaits et d'assumer la responsabilité de l'infraction.
- Participation à une évaluation des besoins en matière de justice réparatrice.
- Participation active à la gestion du dossier et au programme, selon les besoins déterminés.
- Services et soutiens autochtones et ethnoculturels.

Éléments clés relatifs au Centre de justice réparatrice :

- Sensible à l'égard des besoins des victimes.
- Collaborer avec les parties intéressées de la communauté pour réparer efficacement le préjudice causé par le comportement délinquant.
- Favoriser l'inclusion et le développement de compétences en offrant des options de déjudiciarisation de la violence familiale.
- Des programmes sont offerts au client selon ses besoins : gestion de la colère, pensée consciente, dépendances, etc.
- Offre le programme de conscience de soi « Reclaiming our Identity », qui favorise la croissance personnelle et la conscience de l'identité par l'éducation sur les répercussions historiques de la colonisation, du système des pensionnats et de la rafle des années 60.
- Offrir le programme d'activités culturelles autochtones Ma'ingan Izhichigewin (In the Manner of the Wolf), qui intègre des enseignements et des activités culturelles autochtones.
- Appuyer les professionnels de la justice réparatrice par la participation à une communauté de pratique en matière de justice réparatrice.